

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE DE-BOIS

## PRÉAMBULE

Le service DE-bois accessible à l'adresse <https://de-bois.fr> est édité par l'Institut technologique FCBA sous mandat du Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB).

DE-bois est un configurateur de déclarations environnementales, permettant de réaliser des fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) personnalisées pour les produits de construction à base de bois fabriqués en France. Il s'adresse aux acteurs du bâtiment en général et propose des fonctionnalités spécifiques aux entreprises fabriquant en France des produits de construction à base de bois.

- ✓ Pour l'ensemble des acteurs du bâtiment, un mode de fonctionnement **configurateur projet** en accès libre permet de générer des FDES collectives spécifiques à des produits et des projets de bâtiments, pour un certain nombre de familles de produits correspondant à autant d'interfaces de personnalisation.
- ✓ Pour les entreprises fabriquant en France des produits de construction à base de bois, un mode de fonctionnement **configurateur entreprise** payant permet de réaliser des FDES spécifiques à leurs produits, tenant compte de leurs caractéristiques de conception, d'approvisionnement et de production. Ce mode de fonctionnement n'est pas systématiquement disponible pour l'ensemble des interfaces familles de produits.

Pour pérenniser ses missions et la qualité de ses services, DE-bois est financé en partie par la vente de crédits permettant l'utilisation du mode de fonctionnement **configurateur entreprise**. Tout comportement visant à détourner les présentes conditions générales d'utilisation et conditions générales de vente aurait donc pour conséquence de pénaliser l'ensemble des utilisateurs.

## DÉFINITIONS

**Inscription** : Acte par lequel un utilisateur clique sur le bouton **Créer un nouveau compte** lors de la procédure d'inscription. Le mode connecté permet ensuite d'accéder aux différentes interfaces de personnalisation de FDES par famille de produits, ainsi qu'aux menus présents sous **Mon profil**.

**Commande** : Acte par lequel un utilisateur achète des crédits FDES individuelle permettant l'utilisation du mode de fonctionnement **configurateur entreprise** pour les interfaces familles de produits proposant ce mode de fonctionnement.

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

## 1. OPPOSABILITÉ

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à toute utilisation du configurateur DE-bois, celle du mode **configurateur projet** comme celle du mode **configurateur entreprise**. L'inscription implique l'acceptation de ces conditions par l'utilisateur, ce consentement étant recueilli par la nécessité de cocher la case **Je certifie avoir lu les CGU** lors de la procédure d'inscription. L'utilisateur s'engage à ne pas divulguer ses identifiants de connexion, lesquels ont un caractère strictement personnel et confidentiel, et à supporter toutes les conséquences pouvant résulter de leur divulgation volontaire ou involontaire.

Toute commande implique l'acceptation par l'utilisateur des conditions générales de vente de FCBA (jointes en annexe) et des conditions générales de vente spécifiques à DE-bois définies ci-après, et la renonciation de sa part à ses propres conditions générales d'achat. Ce consentement est recueilli par la nécessité de cocher la case **Je certifie avoir lu les CGV** lors de la procédure de commande.

## 2. DÉLAIS DE LIVRAISON

Le délai de livraison d'une FDES configurée est d'environ 2 minutes à compter de la saisie de l'ensemble des paramètres de l'interface concernée et du lancement du calcul via le bouton **Soumettre**, sauf problème de fonctionnement du service. Ce délai est donné à titre indicatif et son dépassement ne peut donner lieu à des dommages et intérêts. En cas de problème de fonctionnement du service, l'utilisateur est invité à contacter l'administrateur DE-bois (via le formulaire de contact du site) pour qu'une solution soit recherchée et qu'un nouveau délai estimatif de livraison lui soit indiqué.

## 3. RESPONSABILITÉS

De façon générale, l'utilisateur reconnaît exploiter les informations mises à sa disposition via DE-bois sous sa responsabilité exclusive et que FCBA ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de l'accès à DE-bois ou de son utilisation.

En particulier, FCBA n'assume aucune responsabilité relative aux informations disponibles sur DE-bois et décline toute responsabilité découlant d'une négligence ou autre concernant ces informations. De même, FCBA ne saurait être tenu responsable, à quelque titre que ce soit, des agissements de l'utilisateur, notamment en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de ce dernier, suite à l'usage de ces informations. FCBA ne garantit pas que le site, les serveurs qui y donnent accès ou les sites tiers qui disposent de lien à partir de DE-bois soient exempts de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes.

Les interfaces mises à disposition sur DE-bois ont été vérifiées par FCBA et par des vérificateurs externes au mieux de leurs compétences. Comme tout logiciel, elles doivent être utilisées avec un esprit critique et un contrôle des résultats. Les FDES configurées issues de DE-bois ne peuvent ainsi être utilisées que pour des produits conformes à la fois au produit-type couvert par l'interface concernée et aux paramètres renseignés par l'utilisateur. L'utilisateur est seul responsable de l'adéquation des paramètres qu'il renseigne sur les interfaces, ainsi que de l'utilisation de la FDES configurée.

## 4. PROPRIÉTÉ ET RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Sous mandat CODIFAB, FCBA est seul titulaire des droits d'exploitation de DE-bois, de son système de calcul et de production de documents et de sa base de données. Dans ce cadre, FCBA se réserve le droit à tout moment de modifier de manière temporaire ou définitive tout ou partie du service DE-bois.

Le site Internet <https://de-bois.fr> fait l'objet d'une protection conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle en vertu desquelles FCBA est titulaire des droits d'auteur

sur toutes les œuvres figurant sur le site, notamment sur les images, les textes, les représentations iconographiques et photographiques et les documents téléchargeables du site, ainsi que l'ensemble des logiciels intégrés sur le site, à l'exception du logiciel d'analyse du cycle de vie que le site utilise. Toute reproduction ou représentation de tout ou partie de ce site, sur quelque support que ce soit, est donc formellement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de FCBA. FCBA se réserve le droit d'intenter toute poursuite utile au respect de ses droits et/ou au maintien de ses prérogatives. Le droit applicable est le droit français. En cas de litige, les tribunaux français sont les seuls compétents. Toute personne intéressée qui constate une anomalie dans les textes du site ou qui souhaite en tant que propriétaire des droits d'une image qu'elle n'apparaisse plus sur ce site doit contacter l'administrateur DE-bois (via le formulaire de contact du site).

## 5. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de ce site Internet, l'utilisateur est amené à communiquer des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse de courriel) susceptibles de faire l'objet de traitements automatisés. FCBA s'engage à ne céder ou transmettre aucune de ces données à des tiers. Ces données seront exclusivement utilisées par FCBA aux fins de fonctionnement de DE-bois, de traitement statistique en vue de l'amélioration continue du service, de réponse aux demandes d'informations ou d'envoi de courriers d'information.

Ce traitement étant constitué à des fins d'information ou de communication externe, il est dispensé de déclaration suivant la délibération de la CNIL n° 2006-138 du 9 mai 2006.

L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données le concernant. Il peut à tout moment exercer ce droit en adressant sa demande par courrier électronique à l'administrateur DE-bois (via le formulaire de contact du site) ou par écrit auprès de FCBA (10 rue Galilée, 77420 Champs-sur-Marne). L'utilisateur peut également supprimer son compte via le menu [Mon profil > Mes identifiants](#).

FCBA s'interdit de communiquer à des tiers sans accord préalable tout renseignement confidentiel concernant l'usage de DE-bois par un utilisateur.

L'utilisation de DE-bois implique le dépôt sur l'ordinateur de l'utilisateur de cookies permettant de personnaliser l'expérience de navigation, et d'assurer la sécurité de la session d'utilisation sur le domaine de-bois.fr et sur la plateforme de paiement Systempay de la Caisse d'Épargne.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SPÉCIFIQUES À DE-BOIS

Les conditions générales de vente de FCBA, jointes en annexe à ce document, s'appliquent à la vente de crédits FDES individuelle. Cependant, les conditions générales de vente spécifiques à DE-bois détaillées ci-après prévalent sur les conditions générales FCBA.

### 6. COMMANDES, MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURES

L'utilisation du mode de fonctionnement **configurateur entreprise** est conditionnée par l'achat préalable de crédits FDES individuelle par carte de crédit, qui tient lieu de commande.

Le client est définitivement et intégralement engagé par sa commande nonobstant toute annulation de sa part ou absence d'utilisation des crédits achetés.

Pour chaque commande, une facture est mise à disposition de l'utilisateur dans le menu [Mon profil > Mes crédits FDES individuelle](#).

### 7. PRIX ET FORMULES D'ACHAT

Les crédits FDES individuelle sont vendus aux tarifs en vigueur au moment de la procédure d'achat, définis sur la page [Mon profil > Mes crédits FDES individuelle](#).

Les trois formules suivantes sont proposées :

- ✓ 1 FDES individuelle,
- ✓ Pack de 10 FDES individuelles,
- ✓ Abonnement 1 an FDES individuelles illimitées.

Les formules « 1 FDES individuelle » et « Pack de 10 FDES individuelles » permettent d'acheter respectivement un crédit et 10 crédits FDES individuelle. Chaque crédit permet la réalisation d'une FDES individuelle via l'utilisation du mode de fonctionnement **configurateur entreprise** sur l'une des interfaces familles de produits proposant ce mode de fonctionnement. La durée de validité des crédits est limitée à 3 ans à compter de la date de commande.

La formule « Abonnement 1 an FDES individuelles illimitées » permet l'utilisation du mode de fonctionnement **configurateur entreprise** de façon illimitée sur les interfaces familles de produits proposant ce mode de fonctionnement, pendant une période d'un an à compter de la date de la commande.

Quelle que soit la formule choisie, l'utilisateur s'engage à utiliser le mode de fonctionnement **configurateur entreprise** dans le cadre d'un accès strictement personnel, à ne pas divulguer ses identifiants de connexion, et à supporter toutes les conséquences pouvant résulter de leur divulgation volontaire ou involontaire.

En cas de fermeture définitive du service DE-bois, FCBA s'engage à avertir l'utilisateur avec un délai de préavis d'au minimum 3 mois, au terme duquel les éventuels crédits ou durée d'abonnement résiduels de l'utilisateur seraient définitivement perdus sans qu'il ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation.

### 8. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES À LA VENTE DE CRÉDITS FDES INDIVIDUELLE

La responsabilité de FCBA ne pourra être retenue que dans les limites de la mission qui lui a été confiée et ses conséquences ne sauraient excéder un dommage correspondant à 30 % du prix payé pour cette prestation. En particulier, afin de prendre en compte la possibilité de problèmes de fonctionnement du service, la responsabilité de FCBA ne pourra être recherchée pour cause d'absence de fonctionnement de DE-bois pendant un délai inférieur à 30 jours.

# ANNEXE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE FCBA

## ARTICLE 1 – OPPOSABILITÉ - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute prestation de service de FCBA telle que consultation, essais, formation, etc. Toute commande implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales de vente et la renonciation de sa part à ses propres conditions générales. Des dérogations expresses et écrites pourront être apportées par FCBA aux présentes conditions générales.

Toutes les indications et descriptions portées sur les catalogues, plaquettes et autres supports numériques de FCBA, etc. sont données à titre d'information et n'ont aucune valeur contractuelle.

## ARTICLE 2 – DEVIS - COMMANDES

Tout devis FCBA est valable pendant 3 mois à compter de sa date d'émission. Les devis comportent un ou des acomptes. Le montant de l'acompte est décidé lors de l'émission du devis. Les commandes ne sont définitives que lorsque le devis émis par FCBA est signé et retourné par le client. Le client est définitivement et intégralement engagé par sa commande nonobstant toute annulation de sa part.

## ARTICLE 3 – DÉLAIS

Les délais de livraison des prestations de service sont donnés à titre indicatif. Ils commencent à courir dès la réception de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la commande par FCBA ou le cas échéant dès l'acceptation de la commande.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts.

## ARTICLE 4 – PRIX

Les prestations sont vendues au tarif en vigueur au moment de l'émission du devis.

## ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures émises par FCBA sont payables à 30 jours fin de mois date d'émission de facture, sans escompte. Un acompte est versé lors de la commande et le solde réglé lors de la livraison. Des factures intermédiaires pourront être adressées au client au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.

## ARTICLE 6 – RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, FCBA pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Si les conditions de règlement prévoient un acompte versé à la commande, la livraison ne sera effectuée qu'après encaissement intégral de l'acompte. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable au paiement :

- d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € ;
- de pénalités de retard fixées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet de l'année en question. Ces pénalités calculées sur la somme due TTC courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral.

Ces sommes seront dues sans qu'un rappel soit nécessaire.

## ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de FCBA ne pourra en aucun cas être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs, d'omissions ou d'imprécisions dans les documents remis par le client.

La responsabilité de FCBA ne pourra être retenue que dans les limites de la mission qui lui a été confiée et ses conséquences ne sauraient excéder une indemnité de 30 % du prix payé pour cette prestation.

Les travaux réalisés par FCBA, dans le cadre de l'aide à l'innovation en conception ou d'un appui technique, ont pour objet la fourniture d'informations sur une ou des solutions possibles face à une problématique posée. Il n'y a donc pas d'engagement de FCBA dans la décision de mise en œuvre des résultats des études FCBA par le client.

## ARTICLE 8 – COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats des prestations réalisées par FCBA donnent lieu à l'établissement de documents établis au nom du client en un seul exemplaire. Il peut être fourni, moyennant facturation, des traductions de documents et des copies certifiées conformes pendant une période de dix ans suivant l'émission du document original. En cas de divergences dans le document traduit, le document original est prépondérant.

Seuls les documents originaux et les copies certifiées conformes font foi vis-à-vis des tiers. Aucune modification ni altération ne pourra être portée sur ces documents après communication. La reproduction d'un document établi par FCBA n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec la mention « reproduction ».

Aucun document écrit précédant les résultats définitifs de la prestation et émanant de FCBA ne peut être communiqué par le client à des tiers sauf autorisation expresse et écrite de FCBA.

## ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITÉ

FCBA s'interdit de communiquer à des tiers sans accord préalable du client tout renseignement concernant les travaux qui lui sont confiés.

## ARTICLE 10 – PROTECTION DES MARQUES

La dénomination de FCBA, les logos et les marques lui appartenant bénéficient d'une protection nationale ou internationale. Leur usage sans autorisation sera considéré comme abusif et fera l'objet de poursuites judiciaires. L'autorisation n'est pas donnée pour des fins directement commerciales.

## ARTICLE 11 – LÉGISLATION - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions et les contrats qui en découlent seront régis pour leur validité, leur interprétation et leur exécution par la loi française.

Tout différend en découlant sera de la compétence exclusive des tribunaux français dans le ressort de Paris, nonobstant le cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA RÉALISATION D'ESSAIS

### ARTICLE 12 – ÉCHANTILLONS

Le client doit mettre gratuitement à la disposition de FCBA les échantillons, les produits ou matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, les frais de port étant à la charge du client. Si FCBA doit se charger de leur achat, les frais correspondants seront répercutés au client. Celui-ci est tenu de reprendre ses échantillons, ses produits ou matériels dans un délai de deux mois à dater de l'expédition du document présentant les résultats. Passé ce délai, les échantillons, produits ou matériels ne pourront en aucun cas être réclamés et FCBA pourra procéder à leur destruction sans autre préavis. Pour toute réexpédition, les frais de transport, d'assurance et d'emballage feront l'objet d'un devis. Les échantillons, produits et matériels voyagent à l'expédition comme à la réexpédition aux risques du client.

Dans le cas où le client souhaite que les produits, échantillons ou matériels essayés soient conservés au-delà de cette période de deux mois, il doit le préciser sur la commande et indiquer la durée exacte. Le coût du stockage est alors facturé en même temps que la prestation.

FCBA ne peut en aucun cas être tenu responsable de la détérioration des échantillons, des produits ou des matériels du seul fait de l'usage ou de l'expérimentation pour lesquels ils lui ont été confiés. Dans le cas d'une détérioration très importante des échantillons, produits et matériels ne pourront pas être conservés.

### ARTICLE 13 – RÉCLAMATIONS

Toute insatisfaction exprimée par écrit par le client et relative aux résultats des prestations de caractérisation et/ou d'évaluation sera enregistrée en tant que réclamation et fera l'objet d'un traitement en vue d'apporter une réponse au client. FCBA met à disposition de tout client qui le demande une description de son processus de traitement des réclamations.

## ARTICLE 14 – USAGE DE LA MARQUE FCBA - COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES PRESTATIONS DE CARACTÉRISATION ET/OU D'ÉVALUATION (RAPPORT D'ESSAI, DOSSIER TECHNIQUE, AVIS OU ATTESTATION DE CONFORMITÉ...)

L'usage de la marque déposée n° 3513573, Institut Technologique FCBA et de son logo sont réservés à l'Institut Technologique FCBA, sauf autorisation expresse.

Toute utilisation des résultats de prestations de caractérisation ou d'évaluation communiqués par FCBA, et/ou toute référence à ces prestations qui seraient de nature à tromper le consommateur ou l'utilisateur du produit, pourront être poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Les résultats des prestations restent la propriété de FCBA tant que le client n'a pas payé le prix convenu.

Une prestation concerne les seuls échantillons caractérisés ou évalués et ne préjuge pas de la maîtrise de la qualité d'une production.

Si une entreprise, propriétaire d'un document de caractérisation ou d'évaluation réalisé par FCBA, souhaite en faire mention dans sa documentation technique son site Internet ou les réseaux sociaux, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Tous les résultats obtenus sont conformes à des spécifications normatives, ou réglementaires, ou à un cahier des charges spécifique, acceptés par FCBA,
- La communication doit se faire en référence au seul produit caractérisé ou évalué par FCBA,
- Le produit commercialisé est identique au produit caractérisé ou évalué,
- La documentation technique, la communication sur le web ou la publication sur un réseau social, ne doit pas comprendre d'expressions superlatives ou d'affirmations qui ne soient pas en relation avec les principales caractéristiques évaluées et/ou qui dépassent celles-ci.

À ces conditions, la communication doit se faire en portant la mention suivante : « « nom de la prestation » FCBA n° XXX / date + les principales caractéristiques caractérisées ou évaluées » ; sur le web ou sur les réseaux sociaux, un lien hypertexte peut renvoyer vers une copie intégrale du ou des documents de caractérisation ou d'évaluation concernés. Toutes autres communications ne peuvent être faites qu'avec un accord préalable et exprès de FCBA.

Sous réserve de l'accord préalable et écrit de FCBA, l'entreprise propriétaire d'un résultat de prestation de caractérisation ou d'évaluation réalisé par FCBA peut autoriser ses clients, sous sa propre responsabilité, à utiliser cette même mention dans leur documentation.

## ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

FCBA respecte la vie privée de ses clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille, en particulier concernant l'utilisation par le client des services FCBA, permettant d'identifier ce dernier, soient considérées comme des informations confidentielles.

Les informations recueillies sont traitées par FCBA (10 rue Galilée – 77420 CHAMPS SUR MARNE), responsable de traitement pour la gestion de vos demandes, commandes, factures, etc.

La collecte des informations Client est essentielle à la fourniture de nos services. Le refus de consentir au traitement de ses données personnelles empêcherait l'exécution de ces services. Si le Client a donné son accord, ses informations personnelles peuvent également servir à la constitution d'un fichier clientèle à des fins de prospection commerciale.

Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de FCBA ainsi qu'à des sous-traitants dès lors que le contrat signé entre les sous-traitants et le responsable de traitement fait mention des obligations incombant aux sous-traitants en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données (article 28 du Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679) et précise notamment les objectifs de sécurité devant être atteints.

Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par FCBA.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : dpd@fcba.fr

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA VENTE DE PUBLICATIONS

### ARTICLE 16 – RESPONSABILITÉ

FCBA est déchargé de toute responsabilité quant à l'utilisation du contenu des ouvrages qu'il vend.

Pour les publications qu'il édite, la responsabilité de FCBA est déchargée en cas de toute utilisation de leur contenu non conforme aux règles de l'art en vigueur.

### ARTICLE 17 – PRIX

FCBA respecte la loi française 81-766 du 10 août 1981 sur le prix unique pour les livres récents, qui limite à 5% la remise possible sur le prix public TTC fixé par l'éditeur.

### ARTICLE 18 – FRAIS DE PORT

Les frais de port sont à la charge du client. Ils comprennent une participation aux frais de préparation, d'emballage et d'affranchissement.

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA FORMATION

### ARTICLE 19 – MODALITÉS

Les indications et descriptions portées sur le site de formation [www.formation.fcba.fr](http://www.formation.fcba.fr) sont données à titre de renseignements et n'ont aucune valeur contractuelle.

La responsabilité de FCBA ne pourra en aucun cas être recherchée en raison de tout dommage corporel provoqué par une utilisation intempesive de l'outilage mis à disposition, et de tout dommage matériel, immatériel, commercial ou autre causé directement ou indirectement au client ou à toute personne physique ou morale du fait de la prestation de formation.

Pour les formations intra-entreprise, le devis signé vaut bon de commande. Pour les formations interentreprises, ou les formations réalisées dans nos locaux, le devis signé et/ou la convention de formation signée, valent bon de commande.

En cas de désistement du stagiaire :

- Plus de 10 jours avant le début du stage : 20 % seront facturés par FCBA pour les frais de dossier engagés.
- Entre 2 et 10 jours avant le début du stage : 30 % seront facturés par FCBA.
- Moins de 2 jours avant le début du stage : le montant total de la formation sera facturé à l'entreprise.

Tout stage commencé est dû en totalité.

À la fin de la formation effectuée, la facturation pourra être faite soit à l'entreprise, soit directement, en partie ou en totalité, au fonds de formation si la prise en charge est acceptée avant le démarrage de la formation.

FCBA se réserve le droit d'annuler le stage ou d'en modifier les dates et le lieu. Toute entreprise peut remplacer un stagiaire par un autre à la condition d'en avoir informé le service formation FCBA au moins deux jours avant le début du stage. Les documents administratifs modifiés seront renvoyés.